



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260826-49_2026-DE
Date de télétransmission : 31/08/2026
Date de réception préfecture : 31/08/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 49

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la Maire expose :

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Marianne MARAFIOTI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Marianne MARAFIOTI

La Maire

Noëllie HESTIN